REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 31 JUILLET 2020

Soisy
sous-Montmorency

Services Techniques
146/2020
CL

OBJET : FERMETURE DU PARC DU VAL OMBREUX.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2212-1,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

VU le mail de la Préfecture du Val d'Oise du 31 juillet 2020 à 16h09 informant que le département du Val d'Oise est placé en vigilance Orange pour risque d'Orage et vigilance Jaune pour vent violent à partir de 16h00 jusqu'à 21h00,

CONSIDERANT le danger potentiel de chute de branches ou d'arbres en raison de vents violents sur notre département,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des usagers et des biens.

ARRETE

Article 1 : L'accès au parc du Val Ombreux est strictement interdit à partir du 31 juillet 2020 à 17h00 et jusqu'à nouvel ordre en raison des vents violents pouvant causer la chute de branches ou d'arbres.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La directrice générale des services de la ville, la directrice des services techniques, le commissaire de police de la circonscription d'Enghien/Montmorency, le commandant de la brigade de gendarmerie de Montmorency, le responsable de service de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental

Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 31 juillet 2020.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.